

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 864

présenté par

M. Peytavie et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa 2, après le mot :

« prévention »

insérer les mots :

« et d'animation à la vie sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet d'ajouter une mission d'animation à vie sociale à la personne désignée comme référente "prévention" dans un ESMS, qu'elle soit salariée ou bénévole. Cette nouvelle mission n'est pas incompatible avec celles du Conseil de la vie sociale qui sont davantage structurelles et propres au fonctionnement de l'établissement.

L'isolement social est un fléau. L'association Petits frères des pauvres sortait un rapport sur les situations d'isolement des personnes âgées. Les chiffres doivent toujours nous interpeller :

300 000 personnes âgées de plus de 60 ans seraient en situation de mort sociale, c'est à dire qu'elles ne rencontreraient quasiment jamais ou très rarement d'autres personnes (réseau familial, amical, voisins, réseau associatif).

Cette mort sociale touche plus particulièrement les femmes, de plus de 75 ans, avec des revenus modestes. L'association le rappelle :

Cet isolement absolu se caractérise par :

- Des relations très amoindries : 67% de personnes qui n'ont personne pour parler de choses intimes (vs 32% pour l'ensemble des Français de 60 ans et plus), 39% n'ont personne à qui confier leurs clés (vs 13% pour l'ensemble des Français de 60 ans et plus). 50% n'ont personne avec qui déjeuner ou dîner (vs 16%) ;
- Des sorties peu fréquentes : 27% sortent une fois par semaine ou moins souvent de chez eux ;
- Un sentiment de malheur : 21% se sentent malheureux ;
- Une autonomie moindre dans la vie quotidienne : avec 9% des personnes qui ne se disent pas autonome.